



AIDEF Rapport du Trésorier 2024 2026

Assemblée générale

Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée générale,

Je sou mets à votre approbation les comptes de l'AIDEF pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2026. L'exercice se clôture par un excédent de 2 710,82 € et une situation financière positive de 14 633,86 €. Ces résultats constituent une base solide pour la poursuite des activités de l'association, tout en appelant à maintenir une attention particulière aux créances et aux engagements restant à régler.

Résultats de l'exercice

Les produits s'élèvent à 32 252,00 €, soutenus principalement par 20 000,00 € de subventions de la FIDE et 8 604,00 € de cotisations. Les charges totalisent 29 541,18 €. Les prix et trophées des championnats constituent le principal poste de dépenses, suivis des honoraires juridiques et des frais de déplacement. L'excédent porte les résultats cumulés à 23 226,05 €.

Situation financière et engagements

Au 30 juin 2026, l'actif total s'établit à 18 249,86 €, comprenant 11 749,86 € à la banque SG, 5 000,00 € de créances de cotisations et la consignation de 1 500,00 € auprès de la Cour de Versailles. L'ordinateur portable est entièrement amorti.

Les dettes confirmées s'élèvent à 3 616,00 € pour les prix du Championnat en ligne (3 300,00 €) et les trophées (316,00 €). Ces charges sont rattachées au présent exercice et sont payables après le 30 juin 2026. Aucun emprunt en cours n'est comptabilisé.

Gestion financière et approbation

Les priorités demeurent le recouvrement des cotisations impayées, le suivi de la consignation et le règlement des engagements confirmés. Ces actions préserveront la trésorerie et contribueront à une allocation responsable des ressources aux activités de l'AIDEF.

Je remercie le Président et les membres du Comité directeur pour leur coopération. Les états financiers joints présentent le détail des comptes et les notes explicatives.

Je demande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes de la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2026, faisant ressortir un excédent de 2 710,82 €.

Roland AKHRASS, Treasurer

Patrick VAN HOOLANDT, President

Roland Akhrass



Patrick Van Hoolandt